

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957 - 1958

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 12 décembre 1957.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs (1) sur la proposition de résolution de MM. RALIJAONA LAINGO, RADIUS, Gaston FOURRIER et MEILLON, tendant à inviter le Gouvernement à célébrer, en 1958, le centenaire de la naissance du Père Charles de Foucauld.

Par M. Jean BERTAUD

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

Nos collègues MM. Ralijaona Laingo, Radius, Gaston Fourrier et Meillon ont déposé sur le bureau de notre Assemblée une proposition de résolution invitant le Gouvernement à célébrer en 1958 le centenaire de la naissance du Père de Foucauld.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Canivez, *Président* ; Dufeu, Monichon, *Vice-Présidents* ; Georges Boulanger, Chapalain, *Secrétaires* ; Jean Bertaud, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Frédéric Cayrou, Paul Chevallier, André Cornu, Delalande, Delrieu, Mme Renée Dervaux, MM. Paul-Emile Descomps, Yves Estève, Haïdara Mahamane, Roger Laburthe, Ralijaona Laingo, Lamousse, Robert Laurens, Gaston Manent, de Maupeou, Georges Maurice, Mamadou M'Bodje, de Raincourt, Paul Robert, Southon, Thibon, Trelu, Zafimahova.

Voir le numéro :

Conseil de la République : 785 (session de 1956-1957).

Il suffit de prendre connaissance de l'exposé des motifs de cette proposition pour en reconnaître le bien-fondé et considérer que l'initiative prise par ses auteurs mérite d'être d'autant plus soutenue qu'elle correspond à notre commun désir de ne rien oublier des faits et gestes des grands Français qui contribuèrent à créer et à consolider l'union de la Métropole avec ses prolongements naturels d'outre-mer.

Il n'est pas dans mes intentions de refaire dans ce rapport l'historique de la vie du Père Charles de Foucauld. Je suppose que, dans une Assemblée comme la nôtre où chacun s'intéresse — peut-être avec des raisons diverses — à tout ce qui a contribué à faire de notre patrie une grande nation, nul n'ignore dans quelles conditions l'homme de guerre a cédé la place au missionnaire pacificateur et comment son action bénéfique s'est exercée non pas seulement au profit de notre pays, mais encore et surtout pour le plus grand bénéfice matériel et moral de ces populations indigènes qui n'oublient pas sa grande présence et vénèrent son nom comme le symbole de la tolérance et de la fraternité.

Pour ceux d'entre nous cependant qui ne se souviendraient plus du rôle qu'il a pu jouer, je demanderai de se reporter au texte même des « considérants » de la proposition de résolution sur laquelle nous devons exprimer notre avis. Dans un raccourci saisissant, il met en lumière tous les faits et gestes d'un homme qui, dans une tâche pénible et ingrate, a donné la pleine mesure de ce qu'il était possible de faire dans le sens de l'humain, pour qui possède dans le cœur, en même temps qu'une foi ardente en un idéal élevé, la certitude que la tâche poursuivie sert à la fois les intérêts de sa propre patrie et ceux des individus dont il est nécessaire d'affirmer les droits à une existence meilleure.

Charles de Foucauld a bien mérité de son pays puisqu'il a été de ceux qui ont contribué le plus, par ses qualités, ses vertus et aussi son martyre, à assurer le maintien et le développement de l'influence de la France dans ces régions tout à la fois proches et lointaines, où vivent tantôt sédentaires, tantôt nomades, des populations dont il parlait la langue et dont il connaissait les besoins.

Il a bien mérité aussi de l'humanité tout entière puisque, se consacrant au bien, il s'est donné pour mission d'associer

la charité chrétienne à la solidarité humaine et s'est efforcé de faire comprendre à ceux qui suivaient son action pacificatrice avec quelque scepticisme, comme à ceux sur lesquels son influence s'exerçait, que, quelles que soient les races ou les couleurs, les latitudes et les longitudes sur lesquelles nous pouvions les uns et les autres situer notre courte existence, nous étions tout de même des frères, ayant des besoins communs et dont le principal devoir était de s'aimer et de s'entr'aider, comme aussi de pratiquer la justice.

Il semble qu'à l'heure où l'Union Française a tant besoin pour se maintenir, de se rappeler les grands exemples, qu'au moment où des Etats qui ne seraient pas développés sans notre aide font disparaître de leurs avenues ou de leurs places publiques, les plaques et statues rappelant l'influence de la France, il est nécessaire, ainsi que l'ont pensé nos collègues, d'affirmer que nous ne voulons rien oublier de l'œuvre accomplie par quelques-uns de ces êtres exceptionnels qui marquent une époque et honorent une Nation.

C'est pourquoi, en précisant bien que la proposition de résolution que j'ai l'honneur de rapporter répond à un triple but :

1° Rendre hommage à un grand Français et, à travers lui, à cette foule d'explorateurs, de savants, de missionnaires, de soldats, qui ont contribué à créer et à maintenir la grandeur française;

2° Affirmer que la tâche à laquelle se consacrent nos représentants dans tous les pays où a flotté et flotte encore notre drapeau est davantage marquée par notre désir d'assurer l'évolution des peuples qui nous ont fait confiance que de les dominer pour les asservir!

3° Donner à notre jeunesse un nouvel exemple de dignité, de courage et de fraternité, renforcer en elle la certitude que ce ne sont pas les profiteurs et les lâches qu'il faut admirer et imiter, mais bien au contraire les hommes qui, tels que le Père Charles de Foucauld ont su, non seulement bien servir, mais encore accepter le martyre parce qu'ils savaient en souffrant et mourant, qu'ils servaient encore en plus des grands principes, la France et l'humanité,

je vous demanderai de bien vouloir adopter la proposition de résolution dont la teneur suit :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à célébrer le centenaire de la naissance du Père Charles de Foucauld, le 15 septembre 1958, en France, notamment à Paris et à Alger.